

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 16 Juin 2014

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Bernard BROGNARD qui donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

Secrétaire de séance : Vanessa GUINCHARD

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 avril 2014 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 avril 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Emploi des saisonniers :

Suite à l'appel à candidature envoyé dernièrement à la population du village dans le but de recruter un étudiant pour le mois de juillet et un étudiant pour le mois d'août, et après analyse de la commission « Finances et Ressources Humaines », Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Corentin BRIQUEZ pour le mois de juillet, ainsi que Monsieur Quentin MOREL pour le mois d'août. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

3. Embauche d'un emploi aidé :

Suite au constat de la charge de travail de plus en plus important pour l'employé communal, et après étude de la commission « Finances et Ressources Humaines », Monsieur le Maire propose de recruter un employé sous forme d'emploi aidé par l'état, à raison de 20 heures par semaine.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature qui se fera par le biais de la Mission Locale implanté à Maiche, ainsi qu'un « Infos FRAMBOUHANS » distribué à l'ensemble de la population,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette embauche.

4. Modification du règlement du lotissement « la Clé des Champs »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un co-lotissement du lotissement « La Clé des Champs » concernant une modification du règlement du dit lotissement, à savoir :

- Article 7.1 : Implantation par rapport aux limites séparatives des lots
 - o Actuel
 - Les marges d'isolement cotées au plan de composition par rapport aux limites séparatives devront obligatoirement être respectées. Pour définir ces marges d'isolement, il est précisé que la distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment (égout, toiture, balcon, escalier, terrasse) au point de la limite parcellaire qui en est la plus rapprochée doit être égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

Est substitué par l'article 7.1 suivant :

- o **Nouvel article 7.1**
 - **Toute construction peut s'implanter en limite ou à une distance égale à la différence d'altitude entre tout point d'un bâtiment (égout, toiture, balcon, escalier, terrasse) au point de la limite parcellaire qui est la plus rapprochée sans pouvoir être inférieure à trois mètres conformément à l'article R111.18 du code de l'urbanisme, soit :**
 - « A moins que le bâtiment ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment au point de la limite

parcellaire qui en est la plus rapprochée doit être égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

- Article 11.2.1.1 : Pente de toitures
 - o Actuel
 - Les pentes des toitures devront avoir un minimum de 25° sur l'horizontale et seront comprises entre 25° et 45°.
 - Les toitures du bâtiment principal seront au moins à deux pans.
 - Pour les vérandas et annexes, les toitures à un pan seront autorisées et la pente des toitures sera comprise entre 15° et 45° sur l'horizontale.

Est substitué par l'article 11.2.1.1 suivant :

- o **Nouvel article 11.2.1.1**
 - Les pentes des toitures devront avoir un minimum de 25° sur l'horizontale et seront comprises entre 25° et 45°.
 - Les toitures du bâtiment principal seront au moins à deux pans.
 - Pour les vérandas et annexes, les toitures à un pan seront autorisées et la pente des toitures sera comprise entre 15° et 45° sur l'horizontale.
 - **Toutefois, une toiture terrasse pourra être exigée si elle ne représente qu'une partie annexe du volume de la construction.**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces justificatives.

5. Validation du projet d'aménagement « Rue des Louvières » :

Suite à la dernière réunion de commission « Urbanisme - Voirie », Monsieur le Maire présente le projet de création de trottoirs et d'un réseau d'éclairage public dans la Rue des Louvières. Monsieur le Maire informe d'un courrier envoyé à l'entreprise PERSONENI, propriétaire limitrophe, concernant la proposition d'un accès sur son terrain.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet dans son ensemble. Les entreprises situées Rue des Sorbiers seront invitées à une réunion prochainement afin de leur présenter le projet.

6. Demande de subvention au SYDED concernant les travaux de création d'un réseau d'éclairage public Rue des Louvières :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention auprès du SYDED pour la construction d'un réseau d'éclairage public pour la Rue des Louvières dont le montant des travaux s'élève à 98 595.83 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds libres : 64 410.83 €

Subvention SYDED : 12 733.00 € (46.6 % des travaux d'électricité)

Subvention DETR : 21 452.00 € (30 %)

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière du SYDED
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

7. Demande de subvention au SYDED concernant les travaux de création d'un réseau d'éclairage sur l'aire de retournement des bus scolaires :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention auprès du SYDED pour la construction d'un réseau d'éclairage public pour l'aire de retournement des bus scolaires dont le montant des travaux s'élève à 1315.00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds libres : 703.00 €

Subvention SYDED : 612.00 € (46.6 % des travaux d'électricité)

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière du SYDED
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

8. Demande de subvention au SYDED concernant les travaux de création d'un réseau d'éclairage Rue du Tacot :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention auprès du SYDED pour la construction d'un réseau d'éclairage public Rue du Tacot dont le montant des travaux s'élève à 22 877.50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds libres : 12 217.50.00 €

Subvention SYDED : 10 660.00 € (46.6 % des travaux)

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière du SYDED
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

9. Election des propriétaires forestiers membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) :

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 24/04/2014, Monsieur le président du Conseil Général du Doubs l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

Se sont portés candidats, les personnes dénommées ci-après : GLANGINE Frédéric, MARTIN Christian, VIENOT Michel, GASNER Jean-Pierre, BARTHOULOT François, TRIPONNEY Jean-Marie et BORNE Jean-Claude, qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits

civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis ou forestiers sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : GLANGINE Frédéric, MARTIN Christian, VIENOT Michel, GASNER Jean-Pierre, BARTHOULOT François, TRIPONNEY Jean-Marie et BORNE Jean-Claude.

Il est alors procédé à l'élection, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

POUR LE COLLÈGE DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS DE BIENS NON BÂTIS :

Elections des propriétaires titulaires :

Votants : 15 Majorité : 8
MARTIN Christian : 15 voix
BARTHOULOT François : 15 voix

Compte tenu des voix recueillies pour chacun d'entre eux, M Christian MARTIN et M. François BARTHOULOT sont élus membres titulaires.

Elections des propriétaires suppléant :

Votants : 15 Majorité : 8
GASNER Jean-Pierre : 15 voix

Compte tenu des voix recueillies, M. Jean-Pierre GASNER est élu membre suppléant.

POUR LE COLLÈGE DES PROPRIÉTAIRES DE BIENS FORESTIERS :

Elections des propriétaires titulaires :

Votants : 15 Majorité : 8

VIENOT Michel : 15 voix
TRIPONNEY Jean-Marie : 15 voix

Compte tenu des voix recueillies pour chacun d'entre eux, M Michel VIENOT et M Jean-Marie TRIPONNEY sont élus membres titulaires.

Elections des propriétaires suppléants :

BORNE Jean-Claude : 15 voix

GLANGINE Frédéric : 15 voix

Compte tenu des voix recueillies pour chacun d'entre eux, M Jean-Claude BORNE et M Frédéric GLANGINE sont élus membres suppléants.

10. Désignation d'un référent communal de sécurité routière :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet demandant de désigner un référent communal de sécurité routière au sein du Conseil Municipal.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Emmanuel GREMAUD référent communal de la sécurité routière.

11. Validation du projet d'aménagement dans la salle des Marronniers :

Au vu de la modification des rythmes scolaires qui impliquera une évolution du service périscolaire de la commune, la commission « Périscolaire et Vie scolaire » a travaillé sur un aménagement dans la salle des Marronniers, comme suit :

- Création d'un meuble d'angle dans la salle à gauche de la porte d'entrée destinée uniquement au rangement des jeux éducatifs du périscolaire. Après analyse des devis, la commission propose de retenir l'entreprise JOANNE Frédéric pour un montant de 1540.00 € HT.
- Modification de la cuisine de la salle, avec installation d'un lave-vaisselle et d'un évier. La commission propose de retenir l'entreprise INSTALL'NORD pour un montant de 2 932.88 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet dans son ensemble, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant au projet.

12. Travaux sur le bâtiment du Proxi :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les chaineaux du bâtiment abritant le Proxi. Après étude de la Commission

« Bâtiment », Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BORNE de FRAMBOUHANS pour un montant de travaux de 8887.40 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis, et autorise Monsieur le Maire a signé l'ensemble des pièces se rapportant au projet.

13. Exonération de pénalités de retard - Remise aux normes électriques et éclairage de l'église de FRAMBOUHANS :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux de remise aux normes électrique et éclairage de l'église, réalisés par l'entreprise SAS PRETRE et Fils, et vu les dates de démarrage et de fin de travaux, la commune est en droit d'affliger les pénalités de retard.

Sachant que ce chantier s'est parfaitement déroulé, et au vu des dates réelles de travaux, Monsieur le Maire propose l'exonération totale des pénalités.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

14. Courriers divers :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en date du 26 mai 2014 concernant la demande de pâturage pour des chevaux.

Sachant que tous les terrains communaux sont loués au syndicat « La Pastorale », aucun terrain n'est disponible à ce jour. Toutefois, sachant que le terrain vacant de la Zone Artisanale a été mis à disposition d'un privé pour y pâturer ses chevaux pour une année seulement, et au cas où ce terrain serait toujours disponible en 2015, le demandeur sera prioritaire pour bénéficier de la mise à disposition.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire. Un courrier sera envoyé à l'intéressé.

La séance est levée à 22 h 35.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 16 juin 2014

Questions diverses

Information n°1 :

Suite à la demande d'Anne-Lise, le fauchage de route interviendra prochainement. Il est mandaté à l'entreprise BILLOD-LALLIER des Fins (25). Jean-Michel se charge de relancer l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

Information n°2 :

Anne-Lise informe de la dangerosité du virage devant chez M EMONIN Rue du Crotôt. De nombreuses voitures coupent ce virage. La commission « Urbanisme – Voirie » se charge d'analyser ce problème et de trouver la meilleure solution pour y remédier.

Information n°3 :

Anne-Lise informe de l'incident qui a eu lieu dernièrement entre agriculteurs du village avec des barrières coupées volontairement, ce qui aurait pu occasionner des accidents importants. Franck informe qu'il a été prévenu de ces dégradations volontaires et qu'il était présent lors du rendez-vous entre les gendarmes et les victimes. Sachant que ces dégradations sont intervenues sur du terrain privée entre personnes privées, la commune n'est pas mise en cause, et il n'est pas opportun qu'elle intervienne pour prendre position.

Information n°4 :

Laurence demande s'il est possible d'installer une fiche USB sur la sono de la commune. Le responsable de la commission « Vie associative et culturelle » prendra contact avec le fournisseur pour connaître les possibilités et le coût.

Information n°5 :

Laurence informe que, suite au passage de la ballayeuse dans les rues du village, l'ensemble des détritiques ont été déversés dans la forêt, comme cela est fait chaque année. Franck se propose de se rendre sur les lieux afin de constater le caractère néfaste ou non, de ces détritiques.

Information n°6 :

Suite à la visite des bâtiments communaux organisée par la commission « Bâtiments» pour les conseillers municipaux, Laurence propose d'organiser une visite de certains bâtiments communaux lors des journées du patrimoine qui sont organisées à l'échelle nationale courant septembre de chaque année. La commission « Vie associative et Culturelle » se charge d'étudier la faisabilité de cette proposition.

Information n°7 :

Laurence informe qu'il est fréquent de voir des détritrus dans les rues après le passage du camion chargée de collecter les bacs de tri « JAUNE ». En effet, afin de sensibiliser l'usager sur le tri, il arrive que les ripeurs glissent entre le couvercle et le bac les objets considérés en refus de tri. Jean-Michel, siégeant dans la commission « Ordures Ménagères » de la CCPM, fera remonter ce dysfonctionnement.

Information n°8 :

Laurence demande des explications concernant la « taxe compteur » imputée sur les factures d'eau à l'ensemble des usagers du village. Franck informe les conseillers que cette taxe a été votée dans deux buts différents :

- Faire participer les habitants au fonctionnement de la station d'épuration car, ils sont reliés à l'assainissement collectif, ils déversent essentiellement de l'eau provenant d'une citerne dans le réseau, et ils ne consomment pas ou très peu d'eau potable
 - Faire participer les habitants au fonctionnement et à l'investissement des réseaux d'eau potable car l'ensemble des habitants du village possède l'eau potable à proximité de leur habitation, mais certaines n'en consomment pas ou très peu.
-

Information n°9 :

Franck informe que la saison de déneigement 2013 / 2014 a coûté 4 459.81 € TTC à la commune.

Information n°10 :

Plusieurs conseillers font part de l'intérêt de mettre un four micro-ondes dans les cuisines de la salle des Tilleuls et la salle des Marronniers. La commission « Bâtiment » se renseignera et fera des propositions lors d'un prochain conseil.

Information n°11 :

Franck informe de la nécessité qu'un élu de FRAMBOUHANS soit présent à une réunion à Maiche le 26 juin 2014 à 18h00 pour assister au tirage au sort des personnes qui seront désignées « Jury d'Assises ». Suite à sa proposition, Sylvain représentera la commune.